

Contribution à l'enquête publique liée au projet d'extension de la porcherie de la SCEA Saint Yves à Guéméné Penfao.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Après avoir assisté à la réunion publique du 17 octobre à Guéméné, je tiens à apporter ma contribution sous la forme des considérations suivantes.

Nous avons assisté, lors de cette réunion, à une présentation bien rodée d'un projet de production industrielle de viande porc, d'une usine à porc "high-tech" dont on tente de cacher le caractère néfaste pour le territoire par des arguments faux ou à minima tronqués.

Il ressort de cette présentation qu'Hervé Lacire a coché toutes les cases pour montrer un projet conforme à la législation. En celà, la présence en force des équipes techniques et d'élus nationaux de la Cooperl assure que rien n'a été oublié pour être inattaquable sur la législation en vigueur, mais aussi pour exploiter tous les moyens de communication pour donner à cet agrandissement une image vertueuse sur le plan environnemental et sociétal (le plan médiatique local est à cette image).

La Cooperl et Hervé Lacire, transforme sans vergogne des obligations réglementaires ou des logiques économiques en pratiques vertueuses, sensées nous démontrer "écolocompatibilité" de cette usine.

Quelques exemples:

- l'utilisation du couvert végétal intercultures est aujourd'hui obligatoire, la terre ne doit pas rester nue, et, en le choisissant bien, il fixe l'azote qui se libérera pour la culture suivante, évite les lessivage, etc... Il s'agit là d'un choix réglementaire technique et économique et non d'un souci environnemental.
- Le choix de la non-castration des porcelets mâles, n'est pas induit par le souci du respect de l'intégrité de l'animal, mais parce que des techniciens ont démontré que la pratique de la castration n'apportait pas de bénéfice à la productivité voire l'entravait (meilleure assimilation alimentaire, diminution des risques sanitaires et des pertes d'animaux dus à l'opération...)
- le label porc sans antibiotique. Depuis plus de trente ans, plus aucun élevage ne délivre d'antibiotiques aux truies. Le cahier des charges du label Cooperl stipule que l'éleveur ne doit pas distribuer d'antibios dans l'aliment, et ne doit pas en administrer après le 42ème jour de l'animal, mais avant il fait ce qu'il veut. La pratique de l'antibio systématique chez les porcelets est toujours très généralisée.
- Lors de la réunion, la preuve a été faite que le zéro OGM n'était qu'un objectif non défini dans le temps mais pas du tout une pratique actuelle ou programmée
- De nombreuses fois, au cours de la réunion publique et dans les médias, Mr lacire laisse entendre de façon éhontée qu'il aurait des pratiques proches de la Bio alors que le projet qu'il développe depuis plusieurs décennies va à l'encontre totale des pratiques des producteurs qui ont fait le choix de la Bio.
- L'enfouissement des lisiers n'est pas choisi pour limiter les nuisances de voisinage, mais bien pour limiter l'évaporation d'amoniaque au moment de l'épandage qui représente autant d'azote qui ne sera pas affectée à la pousse des culture. A l'échelle de 11700m³ de lisier par an (468 voyages de tonne à lisier), l'amortissement du système d'enfouissement sera rapidement amorti, et après, ce sera un gain économique.

Je me limiterai à ces quelques exemples parmi tous ceux qui seraient à relever dans le contenu et la forme de cette présentation.

Au delà des aspects techniques, si ce projet d'extension est soumis à enquête publique, c'est bien parce qu'il est susceptible d'avoir de réels impacts sur le territoire.

Bien qu'ayant beaucoup de choses à dire sur les impacts environnementaux de ce type d'installation industrielle, d'autres contributions ont présenté de façon très argumentée les dégâts qu'il engendrera pour l'environnement, la biodiversité et la société locale.

Par contre, je voudrais attirer votre attention sur les impacts sur le contexte agricole et rural qu'engendre le développement de ce type d'usine d'élevage et la stratégie politique qui le porte.

Tout d'abord, je vous propose de revenir à la deuxième ou troisième vue du diaporama présenté par Hervé Lacire le 17 octobre, où sont énumérées les raisons de la disparition des petits élevages de porcs dans notre région et en France.

Il faut y ajouter que s'ils ont disparu progressivement, c'est d'abord dû aux choix stratégiques édictés il y a plus de 30 ans par les grandes coopératives, dont la Cooperl, en cogestions avec les gouvernements successifs, qui se sont concrétisés par une politique de production de masse et des prix bas, qui n'étaient soutenables que par les grosses unités de productions (on retrouve ces choix stratégiques dans la plupart des productions). La stratégie clairement affichée était de promouvoir la création de grosses unités de productions qui permettent de réaliser des économies d'échelles considérables et donc de maintenir des prix bas, et d'inciter les petits producteurs à arrêter et à se réorienter.

C'est une des principale raison de la désertification de nos campagnes.

Depuis des années nous avons la démonstration que ce type de ferme industrielle ne peut être dissocié d'une utilisation intensive des sols pour les cultures et les épandages, incompatibles avec une gestions respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.

Nombre d'études aujourd'hui démontrent que les sols cultivés de cette façon s'appauvrissent, voire se stérilisent.

Nombre de paysans, techniciens, scientifique et organisations professionnelles agricoles ont prouvé aujourd'hui que l'on pouvait procéder autrement à condition de faire des choix politiques radicaux et courageux.

Malgré celà, la Cooperl, avec les autre grandes coopératives et des intérêts privés, continue de promouvoir ce type de développement que l'on sait aller dans le mur à court terme.

A la vue de la forte présence de l'encadrement technique et des élus Cooperl, il est aisé de percevoir l'enjeu stratégique représenté par la validation officielle de ce type de ferme-usine. Celà explique l'empressement à mettre en avant chaque argument qui pourrait "greenwasher" ce projet industriel.

Le viande de porc bio: tête de gondole pour pouvoir commercialiser le porc conventionnel!

Dans leur présentation, les représentants de la Cooperl, n'hésitent pas à faire régulièrement référence au porc Bio, comme si c'était une préoccupation quotidienne pour eux.

Il faut savoir que jusqu'à récemment, la coopérative n'avait pas d'adhérent producteur en porc bio. Elle achetait ses besoins en viande bio pour approvisionner ses clients (tels que Carrefour) à un groupement de producteurs qui, lui, a toujours veillé à la maîtrise des volumes produits, à une juste rémunération des éleveurs et à la limitation de la taille des élevages. Il y a encore peu, ce groupement controlait 50% de la production de porc bio en France.

Aujourd'hui, face à la croissance exponentielle de la demande en alimentation certifiée bio, les grandes coopératives doivent satisfaire leurs clients de la grande distribution qui, en plus de viande porc conventionnel, souhaitent qu'il leur soit proposé du porc bio produit en France.

Depuis peu, elles incitent donc quelques uns de leurs producteurs adhérents à se convertir à l'agriculture biologique. En celà, on ne peut que les féliciter.

Mais les vraies motivations sont purement commerciales: pour pouvoir vendre leur porc conventionnel ils doivent pouvoir proposer aussi du porc bio. Mais, dans les faits, le volume de bio ne représente qu'1% du volume de viande de porc global qu'ils traitent.

L'objectif, encore aujourd'hui, pour la Cooperl et les autres, c'est de produire du "minerai" (terme employé pour désigner la viande porc) à pas cher pour pouvoir être concurrentiel sur les marchés chinois ou mexicains, ou autres (on ne parle pas du bilan carbone).

On peut donc supposer qu'une part des 1180 porcs charcutiers produits chaque mois à Saint Yves approvisionneront les marchés internationaux. On est loin de la relocalisation de la commercialisation de l'alimentation et loin aussi du circuit court évoqué malicieusement dans le dossier déposé en préfecture (en parlant de l'alimentation des bêtes).

Cooperl et consorts voudraient nous convaincre que les élevages de porcs ne peuvent que s'agrandir.

Dans sa présentation, Hervé Lacire a plusieurs fois répété que l'agrandissement des élevages était inéluctable.

Mais si on envisage de changer de paradigme, un grand nombre d'éleveurs qui ont fait le choix de passer au bio fonctionnent sur des unités bien moins grandes en dégageant des revenus au moins équivalents et souvent bien supérieurs à ceux de éleveurs conventionnels intensifs.

Plusieurs référentiels technico-économiques le démontrent.

Aujourd'hui un élevage naisseur engraisseur de porc bio vit bien avec 50 truies par UTH sur 50ha, en commercialisation en filière longue. En circuit court les ateliers sont souvent moins importants.

Surtout ces éleveurs ont des pratiques qui respectent réellement la terre, l'environnement et la biodiversité.

Hervé lacire énonce une contre vérité, encore une fois avec aplomb, en prétendant que la production de porc bio n'est viable qu'en vente directe. En 2017, le groupement de producteurs évoqué plus haut commercialisait 38000 porcs charcutiers bio en circuit long, tout en maintenant dans son cahier des charges la limitation de la dimension des élevages. On est loin de quelques "baba cools" qui transforment leur charcuterie dans la cuisine...

Une personne dans la salle, le 17 octobre, a interpellé Hervé Lacire en lui demandant si ça ne le gênait pas d'emmener ces deux jeunes fils dans cette course en avant dans un système qui va à l'encontre des attentes sociétales, tellement fragile face aux fluctuations des marchés, et dans un contexte où la consommation de viande va inexorablement diminuer. Il faut poser cette question aux grands groupes comme la Cooperl, qui en sont les principaux instigateurs.

Si les prix baissent, que feront les fils Lacire? Dans la même logique que depuis quarante ans, ils annexeront une nouvelle ferme et déposeront un dossier pour agrandir les bâtiments d'élevage pour augmenter la quantité produite en espérant compenser la diminution du prix au kg.

Dans cette logique, à terme, 12 fermes-usines suffiraient à assurer la production de viande de porc en Loire Atlantique, dans des campagnes vidées de leur paysans, sans animaux dans les champs autour des usines, avec des tonnes à lisiers qui circulent en continu...

De celà nous ne voulons pas.

Oui, la décision de valider ou non cette extension industrielle est emminement politique. Refuser cette validation permettra de poser un début de jurisprudence pour faire évoluer la législation réglementaire qui pourrait la légitimer aujourd'hui. Ce sera avancer dans le sens du besoin urgent d'orienter le développement de nos territoires intégrant une agriculture multiple, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, relocalisée et pourvoyeuse d'emploi, une production alimentaire en adéquation avec les attentes sociétales.

Veillez accepter mes sincères salutations.

Vincent Delabouglise